

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2015

N° ORDRE : 2015/04

Etaient présents : Mmes DURCUDOY, NADAUD, PAGUEGUY, PEZOINBOURE, PUYPE, Mrs ETCHEPARE, ALKHAT, BERRIA, CURUTCHET, DELGUE, IRIGOIN, JORAJURIA, NEGUELOUART, SABATOU.

Absent(s) excusé(s) : Bernard LARRE.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DELGUE

1-1 - Délibération n° 1 : Voirie - Programme 2015

Suite à la fin de la mission ATESAT par la DDTM, le Cabinet Arrayet de Hasparren est chargé de faire le suivi du programme voirie 2015.

Il a établi un estimatif pour enrober plusieurs voies communales.

De cet estimatif, le Conseil Municipal a retenu les travaux sur les voies suivantes :

- Voie communale Oihanburia en busage DN 600 et réfection chaussée en enduit bi-couche, 250 ml, VC 8,
- Voie communale de Haranburia (Dunat), construction d'un muret, 15 ml, VC 23,
- Voie communale de Matxonia, revêtement en béton bitumeux, 176 ml, VC 23,
- Voie communale de Aintziburia, revêtement en béton bitumeux, 440 ml, VC 26,
- Aménagement de la cour de l'Ecole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** le programme de voirie de l'année 2015 pour un montant HT estimé à 63 073.80 €
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de consulter trois entreprises pour établir un devis ; le montant estimatif étant inférieur à 90 000 €

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 19/06/2015

Publiée ou notifiée le 19/06/2015

7-5 - Délibération n° 2 : Réfection clocher de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 janvier 2015 laquelle attribue à l'Entreprise Zinc Adour de Saint Pierre d'Irube la réfection du clocher de l'Eglise pour un montant HT de 49 719.46 € Peu d'entreprises font les charpentes de clocher d'église.

Suite à une opportunité, un devis supplémentaire a été demandé à l'EURL Benoît Eliçagaray de Bunus. Celle-ci présente un devis d'un montant HT de 38 689.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** le devis de l'EURL Benoît Eliçagaray de Bunus pour un montant HT de 38 689.80 €; annulant ainsi la décision du Conseil Municipal du 15 janvier 2015 acceptant l'offre de l'entreprise Zinc Adour ;
- **Charge** Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires s'y rapportant.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 19/06/2015

Publiée ou notifiée le 19/06/2015

4-4 - Délibération n° 3 : Remplacement employé municipal

L'employé municipal Maurice Etchepare est en arrêt maladie jusqu'au 31 août 2015. Il convient de le remplacer.

Afin que le coût pour la Commune soit minimisé, le Maire propose d'embaucher une personne éligible au Contrat Accompagnement Emploi (CAE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** l'embauche d'une personne en CAE, cette personne sera choisie parmi la liste des personnes ayant déposé une offre ces derniers mois selon le critère d'éligibilité ;
- **Charge** Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires s'y rapportant.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 19/06/2015

Publiée ou notifiée le 19/06/2015

9-1 - Délibération n° 4 : Règlement intérieur cantine périscolaire

Les repas de la cantine périscolaire sont servis à l'Auberge Idioinia pour les tous les enfants scolarisés à Helette. La surveillance est assurée par du personnel employé par la Commune.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un règlement intérieur. Il fait lecture du projet de ce règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** le projet de règlement intérieur établi pour la cantine périscolaire annexé à la présente délibération,
- **Charge** Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires s'y rapportant.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 19/06/2015

Publiée ou notifiée le 19/06/2015

7-5 - Délibération n° 5 : Subvention à l'Association de défense des Ecoles Rurales Publiques ADERP64

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'Inspecteur d'Académie, Mr BARRIERE Pierre, en date du 21 novembre 2014 par lequel il informe que les enfants de 2 ans peuvent être inscrits dans les communes présentant un environnement social défavorisé. La liste des communes est annexée au courrier : HELETTE en fait partie.

Dans les autres écoles, les enfants de moins de 3 ans sont inscrits dans la limite des places disponibles. Toutefois, l'Inspecteur d'Académie menace de ne pas accueillir les enfants de moins de 5 ans dans les classes uniques. Dans les Pyrénées-Atlantiques, 22 écoles sont concernées.

Les parents d'élèves des écoles en classe unique ont créé une association dénommée ADERP64 afin d'unir leur force pour défendre les écoles rurales publiques et l'égal accès de tous les jeunes enfants à l'école de leur village.

Commune de HELETTE - Séance du Conseil Municipal du 11 juin 2015 –
 Les Communes sont sollicitées pour verser une subvention à l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** de verser une subvention à l'ADERP64,
- **Fixe** le montant de la subvention à 200 € pour l'année 2015, cette somme sera imputée au compte 6574.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 19/06/2015
 Publiée ou notifiée le 19/06/2015

7-1 - Délibération n° 6 : Décision modificative – Crédits manquants à l'opération 29 – Equipements divers

Les crédits à l'opération « Equipements divers » sont insuffisants. De ce fait, une décision modificative est à prévoir afin de pallier au crédit insuffisant du compte 2181 – n° 29.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de prendre la décision modificative au Budget de la Commune suivante :
 Compte 204132 – opération 61 – Electrification : - 5000 €
 Compte 2181 – opération 29 – Equipements divers : + 5000 €

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 19/06/2015
 Publiée ou notifiée le 19/06/2015

7-2 - Délibération n° 7 : Commission communale des impôts – Remplacement d'un suppléant

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 avril 2014 lors de laquelle sont proposés au directeur des services fiscaux 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.
 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants sont choisis par les services fiscaux.
 Valérie Mingot, suppléante de Isabelle Idiart, est décédée en janvier 2015. Dès lors, il s'agit de la remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PROPOSE** Christophe Durcudoy en remplacement de Valérie Mingot, suppléante de Isabelle Idiart.
Vote : Pour : 13 Abstention : 1.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 19/06/2015
 Publiée ou notifiée le 19/06/2015

5-7 - Délibération n° 8 : Adhésion nouvelle commune au SISCB

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Soutien Culture Basque réuni à Saint-Palais le 18 avril 2015 a voté à l'unanimité des membres présents, en faveur de l'adhésion de la Commune de

Ayherre suite à la sollicitation de cette dernière. De ce fait, les communes membres sont sollicitées afin de se prononcer sur l'adhésion d'une nouvelle commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la Commune de Ayherre au sein du Syndicat Intercommunal pour le Soutien Culture Basque (SISCB).

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 19/06/2015

Publiée ou notifiée le 19/06/2015

1-1 - Délibération n° 9 : Convention de délégation de compétence pour organiser le transport scolaire du circuit de Helette Intérieur – Consultation des entreprises pour le ramassage scolaire

Monsieur le Maire

- rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 novembre 2011 par laquelle le Conseil Municipal a exprimé son souhait de continuer à bénéficier de la délégation de la compétence transport scolaire pour le circuit de Helette (intérieur).
- Une convention avait été conclue pour 3 ans soit du 1/08/2012 au 31/07/2015.
- Informe que par délibération du 22/05/2015 le Conseil Départemental a renouvelé sa délégation de compétence transport pour une durée de 1 an à la Commune de Helette.
- Présente à l'assemblée le projet de convention de délégation de transport proposé par le Département pour une durée de 1an

Au vu de tous ces éléments, le Conseil Municipal est amené à approuver la nouvelle convention et lancer la consultation auprès de 3 transporteurs au minimum.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention proposée par le Département qui précise les conditions dans lesquelles le Département confie à l'AO2 l'organisation, le fonctionnement et la sécurité d'un service régulier public destiné aux élèves fréquentant leurs établissements scolaires d'enseignement,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention
- **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation auprès de 3 transporteurs.

Vote à l'unanimité

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 03/08/2015

Publiée ou notifiée le 03/08/2015

DIVERS

- **Projet presbytère** : 3 maîtres d'œuvre seront consultés.
 - **Etude du schéma directeur d'assainissement** : l'étude réalisée par les cabinets Eten Environnement et Metrol'eau avance, La réunion de restitution intermédiaire est prévue le 30 juin.
 - **Etude du schéma directeur du réseau d'eau potable** : suite à l'appel d'offres lancé associé avec le Syndicat Macaye-Louhossoa et la Commune de Ossès, les offres sont à l'étude.
-

Commune de HELETTE - Séance du Conseil Municipal du 11 juin 2015 –

La présente séance comprend 6 délibérations :

Nomenclature	date de la séance	n° ordre de la séance	n° d'ordre délibération	objet
1-1-	11/06/2015	4	1	Voirie - Programme 2015
7-5-	11/06/2015	4	2	Réfection clocher de l'Eglise
4-4-	11/06/2015	4	3	Remplacement employé municipal
9-1-	11/06/2015	4	4	Règlement intérieur cantine périscolaire
7-5-	11/06/2015	4	5	Subvention à l' Association de défense des Ecoles Rurales Publiques ADERP64
7-1-	11/06/2015	4	6	Décision modificative – Crédits manquants à l'opération 29 – Equipements divers
7-2-	11/06/2015	4	7	Commission communale des impôts – Remplacement d'un suppléant
5-7-	11/06/2015	4	8	Adhésion nouvelle commune au SISCB
1-1-	11/06/2015	4	9	Convention de délégation de compétence pour organiser le transport scolaire du circuit de Helette Intérieur – Consultation des entreprises pour le ramassage scolaire

Suivent les signatures :

NOM	Prénom	Qualité	Signature ou cause qui empêche signature
ETCHEPARE	Philippe	Maire	
CURUTCHET	Xavier	Adjoint au Maire	
NADAUD	Anne-Marie	Adjoint au Maire	
ALKHAT	Antton	Adjoint au Maire	
BERRIA	Philippe	Adjoint au Maire	
DELGUE	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	
DURCUDOY	Maidier	Conseiller Municipal	
IRIGOIN	Frédéric	Conseiller Municipal	
JORAJURIA	Michel	Conseiller Municipal	
LARRE	Bernard	Conseiller Municipal	Absent excusé

NEGUELOUART	Alain	Conseiller Municipal	
PAGUEGUY	Pantxika	Conseiller Municipal	
PEZOINBOURE	Mirentchu	Conseiller Municipal	
PUYPE	Véronique	Conseiller Municipal	
SABATOU	Hervé	Conseiller Municipal	